

REÇU
Le 21 MARS 2022

Règles applicables cas positif à la COVID-19 dans le 2^d degré

- élèves et personnels -

Durée d'isolement du cas positif	Si le cas confirmé est symptomatique	Si le cas confirmé est asymptomatique
	<p>Isolement de 7 jours pouvant être réduit à 5 jours si un test antigénique ou PCR réalisé au 5^e jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures à partir de la date de début des symptômes. En cas de fièvre au 10^{ème} jour, l'isolement se poursuit jusqu'à 48h après la disparition des symptômes.</p>	<p>Isolement de 7 jours pouvant être réduit à 5 jours si un test antigénique ou PCR réalisé au 5^e jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures à partir du jour du prélèvement positif. En cas de fièvre au 10^{ème} jour, l'isolement se poursuit jusqu'à 48h après la disparition des symptômes.</p>
Identification des contacts à risque	Si le cas confirmé est symptomatique	Si le cas confirmé est asymptomatique
	<p>Contact à risque : personnes ayant eu un contact 48h avant le début des signes jusqu'au jour de l'éviction du cas confirmé.</p>	<p>Contact à risque : personnes ayant eu un contact 7 jours avant la date du test positif jusqu'au jour de l'éviction du cas confirmé.</p>
<p>Le cas est confirmé parmi les <u>personnels ou les élèves</u> : Le contact-tracing met en évidence les contacts à risque parmi les personnels et/ou les élèves.</p>		
Conduite à tenir pour les <u>élèves et les personnels</u> identifiés contacts à risque	<p><i>Contacts à risque :</i></p>	
	<p>* Contact à risque ayant contracté la COVID-19 depuis moins de 2 mois</p>	<p>Autres cas</p>
	<p>Quarantaine</p> <p>Pas de quarantaine</p>	<p>Pas de quarantaine</p>
<p>Test</p> <p>Pas de test</p>	<p>à J2 (autotest ou antigénique). Autotests délivrés gratuitement en pharmacie sur présentation du courrier d'information aux responsables légaux.</p>	
<p><u>Le port du masque en intérieur est fortement recommandé</u> pendant 7 jours après la survenue du cas confirmé.</p>		
Retour au sein de l'école après isolement	d'un cas confirmé	A l'issue de la période d'isolement sous réserve de la poursuite du respect strict des mesures barrières.
	d'un cas contact	<p>Seul un autotest est à réaliser 2 jours (J2) après le dernier contact avec le cas confirmé (sans isolement entre J0 et J2)</p>

Ces règles s'appuient sur la [FAQ ministérielle](#).

→ Règles applicables au 21 mars 22